

Rimouski, le 20 juillet 2018

Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au Programme GDP Affaires – Dossier R-4041-2018

Madame, Monsieur,

Nous avons récemment appris que la Régie de l'Énergie avait demandé à Hydro-Québec de lui présenter un dossier sur le Programme GDP Affaires, dans le but d'en évaluer la rentabilité et d'en clarifier la nature juridique. En tant que participant actif depuis 2016, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent désire vous faire connaître son appréciation de ce programme, afin d'apporter un éclairage additionnel à l'analyse à venir.

Avec un parc immobilier propriétaire de 42 bâtiments représentant un total de plus de 300 000 m², le CISSS du Bas-Saint-Laurent concrétise son engagement dans la gestion de la pointe électrique avec l'inscription, depuis le début de sa participation au programme, de 6 de ses bâtiments (3 en 2016 et 3 en 2017). Les modalités du Programme GDP Affaires, bien qu'exigeantes pour nos équipes, nous encouragent à maintenir le niveau important des efforts déployés ces dernières années dans la modernisation de nos installations et une utilisation efficace de nos ressources énergétiques.

De façon plus concrète, le programme nous permet de :

- supporter temporairement divers surcoûts (fournisseurs; source d'énergie; maintien des appareils mécaniques) pendant la mise en œuvre des travaux de modernisation requis;
- gérer une demande de réduction pouvant aller jusqu'à 100 heures par hiver, par l'intermédiaire d'une compensation accordée au CISSS demeurant tout de même nettement moins onéreuse pour Hydro-Québec que le coût d'approvisionnement extérieur durant la pointe hivernale;
- stimuler et devancer, dans un tel contexte, nos investissements dans l'optimisation énergétique de nos bâtiments.

...2

Le maintien et la consolidation de ce programme nous paraissent opportuns, voire essentiels, dans la perspective de l'amélioration des pratiques d'économies d'énergie d'institutions comme la nôtre. De plus, à notre sens, ce maintien et cette consolidation passent notamment par une conversion du programme à une base quinquennale de financement. Cette façon de faire nous paraît propice à une meilleure planification de nos efforts d'optimisation de nos systèmes, en fonction des critères applicables de financement.

Espérant notre commentaire utile à l'analyse de la Régie de l'Énergie, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des services techniques,



Martin Legault

ML/MB/mp